

FO

AIRFRANCE
La force syndicale



LA CRISE SE PROLONGE, SES EFFETS AUSSI.

Bureau Central, le 01/04/2020 - N° 06/20.

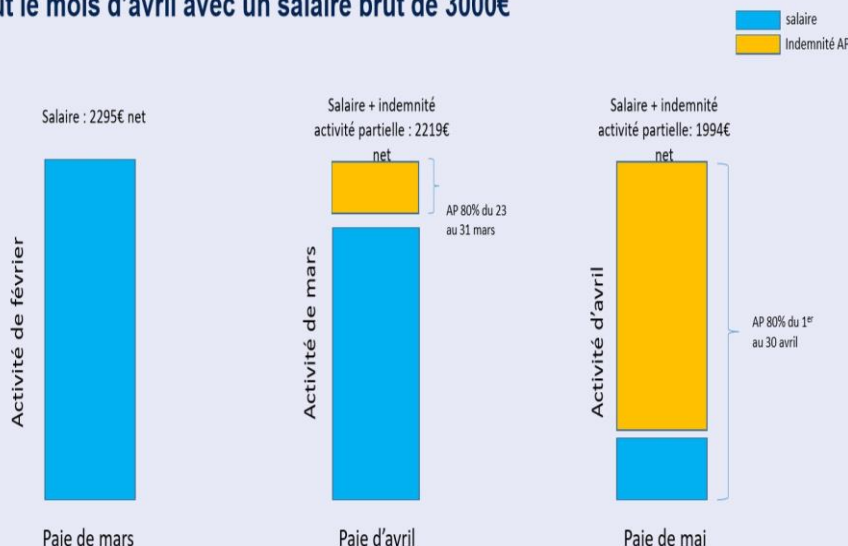
Depuis le 23 mars, avec un scénario minimum mis en œuvre, 36 destinations sont maintenues. Cela représente une baisse de SKO (sièges kilomètres offerts) de 94% sur le long courrier et de 97% sur le court et moyen-courrier. La Direction étudie de très nombreuses hypothèses de reprise de l'activité. Le retour rapide à un niveau d'avant crise s'éloigne au fil des évolutions de la pandémie et des fermetures de frontières. Se pose la question de la durée de la phase de programme minimum qui reste à ce jour indéterminée. Juillet août est la période des voyages pour motif loisirs mais il y a fort à parier que les volumes resteront réduits et que les déplacements seront plutôt orientés vers des destinations considérées comme rassurantes par les clients (MC/CC/DOM). La récession économique mondiale sera un frein au retour massif de la clientèle affaires. La demande Cargo occupe actuellement nos 2 avions « tout cargo » et des 777 passagers sont utilisés pour compléter notre offre.

Les hypothèses envisagent que la reprise sera lente !

Air France assure le rapatriement des Français bloqués à l'étranger. 228 000 clients ont été transportés depuis le 14 mars. Il resterait encore 20 000 concitoyens en attente et les vols devraient continuer jusqu'à dimanche. C'est une logistique très compliquée à gérer avec un suivi en temps réel, le tout en lien étroit avec les autorités. Dans cette période de crise aigüe, Air France démontre qu'elle est un élément essentiel pour le pays. Le gouvernement a annoncé qu'il soutiendra notre compagnie. Le travail sur les modalités de ce soutien est en cours. Anne Rigail précise que la nationalisation n'est pas une réponse aux problèmes de trésorerie sur 2020.

Généralement le 1^{er} trimestre n'est pas le meilleur pour dégager du cash et les compagnies aériennes commencent généralement l'année avec en moyenne 2 mois de disponibilité. La protection de notre trésorerie est la priorité.

Exemple pour un salarié en activité partielle 80% à partir du 23 mars et sur tout le mois d'avril avec un salaire brut de 3000€



L'activité partielle est un des outils légaux pour protéger les entreprises lors de situations de crises. Nous avons expliqué dans notre précédent tract l'impact sur le salaire net. Le schéma à gauche explique le décalage activité/paie d'un mois sur l'autre.



www.foairfrance.fr

Chaque salarié pourra contrôler le taux d'activité partielle sur sa fiche de paie du mois suivant. Un jour travaillé de plus est un jour chômé de moins et influence le taux d'AP. Des grilles sont modifiées pour recentrer l'activité. Selon la Direction, il n'y a aucune volonté de réduire les heures majorées. Ces ajustements d'horaires étant temporaires, l'horaire théorique de la grille sera payé s'il est meilleur.

Le législateur a fait évoluer le régime de l'activité partielle et a modifié certaines règles du Code du travail. La Direction réfléchit à l'opportunité d'allonger de 6 mois l'activité partielle comme les derniers décrets l'y autorisent. Le Directeur des Ressources Humaines a affirmé que les mesures modifiant la durée du travail n'étaient pas envisagées. Elles répondent plus aux besoins d'entreprises dont l'activité augmente énormément (production de masques, de gel...). Les Indemnités Journalières seront versées dès le 1^{er} jour d'arrêt pour les congés maladie débutant à partir du 24 mars. Par contre le complément de garantie du salaire versé par Air France sera à la hauteur du taux d'activité partielle du service du salarié.

Des permanences de services sociaux et médicaux sont organisées. Des masques ont été à nouveau commandés.

Les 340 et 380 sont cloués au sol et ne devraient pas être utilisés à court terme. Un 787 et un 350 seront livrés en mai puis un autre 350 en fin d'année. Mais des négociations sont actuellement en cours pour des reports de livraison. Les équipes travaillent sur la reprise d'activité afin d'être prêts le moment venu. La cellule COVID initie une cellule redémarrage pour la protection des salariés lors de la reprise. Il y a de gros enjeux sur la confiance. Delta a déjà annoncé que la désinfection de ses appareils continuera après la crise. Il y aura un avant et un après.

Pour expliquer son refus de négocier sur le maintien du salaire à 100% et la prime « courage » pour les salariés qui se rendent au travail, la Direction a affirmé que sa première préoccupation était de protéger l'emploi.

Concernant la gestion de la crise sanitaire, la Direction a expliqué que la situation était compliquée à gérer. Elle a entendu les remontées faites par les organisations syndicales sur plusieurs sujets.

Concernant les problématiques rencontrées sur les R1/R2 des vols annulés, la Direction reconnaît une anomalie et invite à faire la demande de remboursement sur le site GPnet.



Nos commentaires :

Vous trouverez au dos de ce tract la déclaration **FO** lue en session. Elle résume les points que nous avons développés. La soudaineté et l'importance de la crise a surpris beaucoup de monde. Elle n'explique pourtant pas les différences de traitement rencontrées au sein des différentes Directions.



@FO_AF



[FO Air France Bureau Central](#)



www.foairfrance.fr

Les approches pour aider leur compagnie nationale par les gouvernements français et néerlandais diffèrent et posent la question de l'équilibre des activités AF/KL, particulièrement dans les Directions travaillant conjointement, alors que nous sommes en activité partielle et que nos voisins travaillent à 100% ?

La question du droit de retrait pour le personnel au sol n'a pas été tranchée. **FO** réaffirme que nous soutiendrons tout salarié qui souhaitera exercer son droit de retrait. N'hésitez pas à vous rapprocher des délégués de votre secteur.

Nous avons interpellé la Direction sur la centralisation des services sociaux et sur le rôle primordial des assistantes sociales. Nous avons réitéré notre revendication de maintien d'un réseau fort d'assistantes sociales Air France. Les permanences mises en place sont en réaction à la crise selon la Direction et ne préjugent pas du projet de transformation. Nous comprenons que c'est un combat qui reste à mener.

Notre industrie démontre son utilité dans l'économie mondiale. En France, le transport aérien français crée de la richesse et des centaines de milliers d'emplois. Il participe à faire vivre une multitude d'Entreprises. Au-delà de ce rôle économique, en réponse à nos détracteurs :

**Air France démontre, qu'en temps de crise,
elle est le lien le plus solide entre la France et ses concitoyens à l'étranger**

Alors que le DRH annonce le report de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), nous rappelons qu'il est hors de question de mettre en place des mesures structurelles au prétexte de cette crise conjoncturelle.

Pour **FO l'unité ne doit pas rester un vain mot,
nous entrons ensemble dans cette crise
et nous en sortirons ensemble.**

Nous ne sommes pas de l'avis de madame Rigail sur la renationalisation car elle se traduirait par une augmentation du capital et donc l'alimentation de la trésorerie.

Christophe Malloggi
Secrétaire général



@FO_AF



[FO Airfrance Bureau Central](#)



www.foairfrance.fr



Déclaration des élus FO au CSEC 31 mars 2020

En premier lieu nous souhaitons exprimer notre soutien et nous dirigeons nos pensées vers les collègues et leurs proches qui sont aujourd'hui frappés par le COVID-19. Nous tenons à remercier les équipes qui assurent la continuité d'activité et particulièrement le personnel en première ligne qui permet au quotidien de traiter nos clients et nos avions. Nous savons combien dans cette période c'est difficile.

Après des débuts pour le moins poussifs sur le traitement de la pandémie du COVID 19. Il faut batailler pour obtenir partout les moyens de protection minimum. Le management est souvent dépassé, mal ravitaillé ou mal informé. Certains ont pris depuis la mesure de la situation, d'autres pas encore.

Nous dénonçons ici les disparités de l'engagement et de l'investissement des Directions pour assurer la protection des salariés et l'information des représentants du personnel.

Le HUB est la démonstration d'une gestion pitoyable de cette crise. Comment comprendre que la première plateforme aéroportuaire de France, la plus soumise au risque et le cœur d'Air France soit ainsi négligé ? Ce n'est pas faute d'avoir alerté à plusieurs reprises.

De la même manière que les autorités ont décidé de reconnaître le COVID-19 comme maladie professionnelle chez les soignants, FO revendique que les arrêts des salariés diagnostiqués positifs soient déclarés en AT. La multiplication de cas dans certains services permet de penser que le COVID- 19 a été contracté sur le lieu de travail.

FO rappelle ses revendications d'ouverture de négociations pour le maintien des salaires à 100% et l'octroi de la prime pour, je cite « cette France du travail qui est digne, courageuse et qui mérite notre respect ». Monsieur Bruno Lemaire, Ministre de l'Economie, le justifie par ces propos : « Ils ont le courage de se rendre sur leur lieu de travail, le font parfois avec la peur au ventre, se demandent s'ils ne prennent pas un risque excessif, sont inquiets. Il est parfaitement légitime qu'ils puissent bénéficier de cette prime de 1000 euros totalement défiscalisée et totalement désocialisée ». Nous vous confirmons que cette description représente bien le quotidien des salariés d'Air France.



@FO_AF



FO Airfrance Bureau Central



www.foairfrance.fr